

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF16

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 24

- I. – Supprimer l’alinéa 2.
- II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 4.
- III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir l’article 24 dans sa rédaction issue de l’Assemblée nationale, en supprimant la modification introduite au Sénat qui conduirait à une perte annuelle de recettes pour l’État de 50 millions d’euros.